

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : **35**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Nombre de suffrages exprimé : **39**
Oui : 39

Objet de la Délibération
Vote du budget 2026 et du montant de la participation des collectivités membres

Date de la convocation :
27 janvier 2026

Séance du 13 Février 2026

L'an deux mille vingt six et le 13 février à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, BRUCHET Delphine, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, RAGOBERT Catherine

MM BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUVERGER Thibaud GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre

POUVOIRS :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
Mme DOUELLE Nadine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial
M. VILLARD André donne pouvoir à M. BRISSON Jean-Louis

Secrétaire de séance : Monsieur BARJONET Thierry

Le Comité Syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 22 janvier 2026,

Vu la validation du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires par délibération n°1/2026 du Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en date du 22 janvier 2026 et les besoins financiers nécessaires pour mener à bien les différents programmes du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Après examen du budget 2026,

Entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de maintenir la participation des Communautés de communes membres du PETR, selon la population totale de chacune d'elles, conformément aux chiffres INSEE (population légale 2023 pour l'année 2026) à 3,25 € / habitant et par année civile complète.

Article 2 : de voter le budget 2026 du P.E.T.R. équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 947 982.50 €

Section d'investissement : 265 736.88 €

Article 3 : d'autoriser Mme la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), déterminées à l'occasion du budget et autorise Mme la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260213-DELIB52026-DE



Certifié conforme au registre des délibérations,

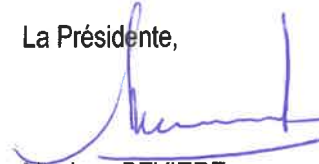
La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Thierry BARJONET



Monique BEVIERE



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 18 février 2026 et de sa publication le 18 février 2026 la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260213-DELIB52026-DE

